

Marseille, le 16 novembre 2012



Madame Aurélie FILIPPETTI
Ministre de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75001 PARIS

Ref : IP/FO 12.026

Objet : Presstalis

Madame la Ministre,

Isabelle Pasquet

Sénatrice
des Bouches du Rhône

Groupe Communiste
Républicain et Citoyen

Membre de la Commission
des Affaires Sociales

Conseillère
d'Arrondissement
De Marseille

Presstalis, la société coopérative de messagerie de la presse et des périodiques, soumet ses personnels et son réseau national de distribution à un plan de restructuration qui prévoit la suppression de la moitié de ses 2500 salariés.

À l'origine des difficultés de Presstalis, il y a la baisse des ventes de la presse quotidienne nationale et régionale ; il y a aussi et surtout la concurrence déloyale exercée par les MLP. Celles-ci se gardent les marchés juteux des magazines tandis que Presstalis remplit des missions de service public en assurant partout en France la distribution de la presse citoyenne.

Pour rappel, le système de distribution français de la presse issu de la Libération dans le cadre du programme du Conseil national de la Résistance, avait considéré la presse comme une composante essentielle de la démocratie. Ce système coopératif est fondé sur la liberté et l'impartialité de distribution des quotidiens, sur l'égalité et la solidarité entre éditeurs sur la base de la péréquation des coûts : des principes qui permettent à tous les titres d'être accessibles partout et pour tous.

Or, le plan de restructuration présenté par la direction de Presstalis constitue une grave remise en cause de ce système, dont la mise en œuvre entraînerait la disparition pure et simple de l'entreprise au profit de l'instauration d'un système de diffusion purement libéral dont seuls les groupes de presse les plus puissants tireraient profit.

La mobilisation des salariés et de leurs organisations syndicales regroupées en intersyndicale, a fait reculer la direction qui a annoncé un moratoire le temps d'une expertise.

.../...

.../...

Je vous demande, Madame la ministre, de profiter de ce délai supplémentaire pour mettre en place une réunion tripartite – État, organisations syndicales, direction – pour qu'enfin, les salariés soient entendus dans cette réforme de la coopérative. Ils ont fait des propositions, notamment de fusion des deux entreprises de messagerie, Presstalis et les MLP, solution qui aurait l'avantage de mettre fin à une concurrence déloyale et de (re)mutualiser les moyens, les personnels, afin que la presse soit traitée comme le véritable outil démocratique tel que l'avait imaginé le CNR.

Vous remerciant de me tenir informée des dispositions que vous prendrez en ce sens, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération.



Isabelle Pasquet